

Je sais bien, monsieur le président, que les conditions varient de temps à autre. Lorsque le gouvernement conservateur prêtait à 5 p. 100, le taux courant de la Banque du Canada était de 3.5 p. 100. La banque qui prêtait encaissait donc 1.5 p. 100 à titre de cadeau, pourrait-on dire. Ces prêts étaient garantis par le Trésor et la perte qui en résultait représentait 0.1 p. 100. Cette marge de 1.5 p. 100 était, en effet, destinée à couvrir les frais administratifs. C'était couru. Toute institution de financement dont les frais étaient ainsi couverts, ne demandait pas mieux que de prêter 5 ou 6 millions de dollars à 1.5 p. 100, sans prendre le moindre risque.

Aujourd'hui, les banques ne veulent peut-être plus prêter à ce taux, car elles ont l'occasion de prêter à d'autres fins, à des taux variant entre 8 et 10 p. 100. Cependant, je crois qu'elles prêteraient 5 ou 6 millions de dollars si un profit leur était garanti. Si l'argent qui passe entre leurs mains leur rapportait un revenu convenable, elles ne demanderaient pas mieux de prêter, de nos jours encore. Mais elles ne prêteront pas si le gouvernement n'affecte pas des crédits à une fin précise.

Lorsque l'argent devient disponible, monsieur le président, il ne faut pas laisser aux banques le soin de décider à qui elles le prêteront. Nous devrions dire aux banques à qui prêter cet argent. Je pense que les choses étaient à l'envers ici. En tant que gouvernement, nous avons insisté pour que cet argent soit donné à ceux qui en avaient le moins besoin et avons empêché ceux qui en avaient le plus besoin de l'obtenir.

Je ne veux pas aller au-delà de ces quatre bills en ce moment, monsieur le président. L'industrie laitière et les autres branches de l'industrie agricole ont pris la même attitude en ce qui concerne l'exploitation familiale: elle doit être maintenue. Lorsque de l'argent est prêté, le coût de cet argent doit, bien entendu, être pris en considération.

Monsieur le président, nous devons nous souvenir que le Canada en est encore au stade du pionnier. Ce pays devrait avoir de 50 à 100 millions d'habitants. Allons-nous laisser l'agriculture entre les mains de quelques centaines de milliers de personnes, ou allons-nous établir des programmes qui permettront au Canada d'avoir une industrie agricole toujours croissante, utilisant les services d'un personnel toujours plus nombreux, au lieu de moins en moins nombreux? Si les agriculteurs de plus en plus rares d'aujourd'hui continuent à étendre leurs activités et deviennent plus riches, je propose qu'alors nous supprimions toute aide pour ce genre d'opération. La seule initiative que j'appuierais est elle qui voit très loin pour notre industrie agricole et pré-

voit de plus en plus d'exploitations familiales dans le pays.

Ce projet de loi vise à accroître le volume des fonds disponibles pour les améliorations agricoles et l'achat de terres. C'est très bien, pourvu qu'on se souvienne du principe essentiel dont j'ai parlé, c'est-à-dire que l'on n'accorde pas simplement ces fonds aux exploitants de grandes fermes, pour leur permettre d'agrandir leur exploitation et de s'emparer des fermes avoisinantes. Il faut s'assurer qu'un petit cultivateur pourra acheter une terre assez grande pour sa propre exploitation.

L'importance de l'exploitation n'est pas le seul critère. Je connais un cultivateur dans ma région qui a élevé huit enfants avec une ferme d'un quart de section. Aux foires d'automne, c'est son bétail qui remporte les rubans rouges. Il ne serait pas un meilleur exploitant s'il possédait dix sections de terre. Il aurait peut-être fait mieux avec une demi-section, et en pareil cas lorsqu'un cultivateur a une exploitation prospère, même si elle n'est que d'un quart de section, donnons-lui donc la possibilité d'emprunter l'argent nécessaire à l'achat d'un autre quart de section, parce qu'une unité d'une demi-section sera plus efficace.

L'hon. M. Olson: Monsieur le président, je pourrais peut-être aider le député. Il a dit que les prêts ont varié de \$18,000 à \$20,000. J'aimerais crier à son intention certains chiffres à cet égard. En 1950, 58,969 prêts ont été consentis en vertu de la loi, et le montant prêté était en moyenne de \$1,075. En 1957, 57,988 prêts ont été consentis, d'une moyenne de \$1,199. En 1967, la dernière année où la loi a été entièrement en vigueur, on a consenti 78,249 prêts, d'une moyenne de \$2,602. Je ne puis donc suivre le raisonnement du député lorsqu'il dit que cette mesure législative n'aide pas le petit cultivateur. On a consenti littéralement des milliers de prêts de moins de \$1,000 et entre \$1,000 et \$2,000.

M. Bigg: Monsieur le président, je suppose que le ministre parle seulement des prêts consentis en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

L'hon. M. Olson: C'est la seule loi à l'étude actuellement.

M. Bigg: Je sais que c'est la seule loi à l'étude actuellement, monsieur le président, mais afin d'éviter de traiter du même sujet à quatre occasions différentes, j'ai pensé que l'on me permettrait de parler du principe dont s'inspirent les quatre projets de loi, soit les bills n^{os} C-110, C-111, C-112 et C-113, en ce qui concerne les prêts agricoles. A mon avis, ces quatre projets de loi s'inspirent du même principe. J'aimerais savoir comment